

Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2024 à 19 h 30

Président de séance : M. Jacques VIGIER, Maire

Secrétaire de séance : Mme Monique GUENETTE

Présents : Mmes Corinne BILLON, Isabelle DEFRUIT, Muriel FORIR, Monique GUENETTE; MM. Albin CARNEIRO de SOUZA, Dominique DEGARDIN, Claude PERREAU, Jacques VIGIER.

M. Thierry COLLIN a donné procuration à Mme Muriel FORIR

Absents excusés : Mme Marjorie JAUBERT, M. Michel KOSACK.

9 conseillers présents ou représentés sur 11.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2024

Adopté à l'unanimité.

Protection des chemins ruraux

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune. Ils sont donc susceptibles d'être soumis à la procédure dite « de prescription acquisitive trentenaire ».

La loi 3DS du 21 février 2022 s'attaque à ce problème en permettant aux communes de recenser ces chemins, ce qui suspend le délai de 30 ans de la prescription acquisitive.

Un arrêté publié début mars au JO, fixe les modalités pratiques de cette opération.

Le Conseil Municipal du 30 mars 2023 avait pris une délibération pour décider de procéder à leur recensement.

Un avis est ensuite paru dans le Journal du Centre du 15 juin 2023.

Dans la séance de ce jour, Monsieur le Maire nous a présenté les feuilles du cadastre de 1938 où ces chemins sont portés afin de les répertorier.

Il faudra ensuite engager une enquête publique avant de prendre une seconde délibération « arrêtant le tableau définitif » qui sera transmis au conseil départemental.

Aménagement des carrefours

Monsieur le Maire a présenté le plan de financement des travaux établi par Nièvre Ingénierie. Vu leur montant : 50 000 € TTC, nous avons besoin de subventions.

Le Conseil à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de demander à bénéficier d'aides financières de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de la sécurité routière (20 à 60 % des dépenses éligibles). Il demandera également à bénéficier d'une aide auprès du Conseil Départemental de la Nièvre, au titre des « amendes de police » puisqu'il s'agit d'un aménagement de sécurité et autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Lors du dernier Conseil Municipal, il avait été convenu de faire bénéficier notre agent technique Romain Jacquet de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle instituée par le décret du 31 octobre 2023. Il nous fallait l'autorisation du Centre de Gestion.

C'est à présent chose faite. Romain Jacquet va donc pouvoir bénéficier d'une prime de 548,57 € (versement unique).

Subventions

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions destinées aux pompiers, à Flotteurs FM, ...

Vente du logement communal

L'emprunt qui avait été contracté lors de son achat finit d'être remboursé cette année. Le local peut donc être mis en vente. Les locataires actuels sont demandeurs.

Une estimation a été demandée à l'agence Century 21.

M. PERREAU n'est pas partisan de vendre. Le logement a été entièrement rénové il y a peu et son loyer constitue une rentrée d'argent pour la commune. Son avis est partagé par Mme BILLON. M. le Maire rétorque que cela cause aussi bien des ennuis et que la commune n'a pas vocation à exercer une activité d'agence immobilière.

On en rediscutera.

Location de la salle de convivialité

Deux demandes sont actuellement enregistrées.

Il avait été convenu que le ménage serait assuré par l'association « Renouer ». Mais celle-ci ne dispose pas du personnel suffisant pour répondre à une demande qui serait obligatoirement irrégulière.

Il a donc été décidé que le ménage serait assuré par les locataires (avec état des lieux réalisé avant et après).

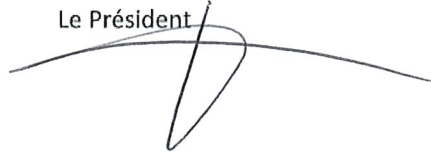
Caution : 1 000 €:

La séance est close à 20 h 30

La secrétaire de séance



Le Président



Délibérations prises le 16 février 2024

D_2024_2_1 Versement prime pouvoir d'achat forfaitaire

D_2024_2_2 Aménagement des carrefours

D_2024_2_3 Non transfert de la publicité extérieure

D_2024_2_4 Demande de subvention au titre des amendes de police